

Conseil d'école du 18 novembre 2025

Présents :

Représentants-tes des parents d'élèves : Mme Arnoux, Mme Cois, M; Picard, M. Delaunois

Enseignantes : Mme Guermonprez, Mme Rique

Adjoint aux affaires scolaires : M. Baulot,

Secrétaire affaires scolaires mairie: Mme Chesnay

Excusé-es :

Inspecteur de l'éducation nationale : M. Niermont

RASED : Mme Vassard et Mme Baradon

Enseignants-tes : Mme Rebêche, M. Guihaire

Absent-es :

Représentante CCTA : Mme Lanier-Bina

Secrétaire de séance : Mme Guermonprez

• Installation du nouveau conseil d'école

Les élections ont eu lieu le 10 octobre 2025, il y a eu 48 votants sur 84 inscrits, 13 bulletins nuls, soit un taux de participation de 57,14 %. Les représentants de parents élus sont pour cette année :

Les titulaires :

- Mme ARNOUX Emilie, parent d'élève de moyenne section
- Mme COIS, parent d'élève de moyenne section

Les suppléants :

- M; PICARD Aurélien, parent d'élève de grande section
- M. DELAUNOIS Thibaud, parent d'élève de petite et grande section

• Bilan de rentrée

Nous avons 48 élèves inscrits 16 PS, 17 MS et 15 GS, répartis en 2 classes :

- Mme Rique et Mme Rebêche : 16 PS , 9 MS
- Mme Guermonprez : 15 GS et 8 MS

Prévisions pour la rentrée 2026 : 5 TPS, 4 PS, 15 MS (car nous venons d'apprendre 2 départs), et 15 GS soit 34 élèves plus 5 TPS non comptés par l'administration.

Une classe unique ne peut pas être envisager car une des directives ministérielle est de

limiter les classes de grande section à 24 élèves maximum à la rentrée.

Portes ouvertes : Maintien des portes ouvertes pour 2026.

Les demandes de dérogation de la part de la famille souhaitant inscrire leur enfant hors école de secteur sont acceptables si il s'agit de l'école la plus proche du mode de garde de l'enfant.

Mme Rique indique que pour le maintien des effectifs dans chaque école, la municipalité a la possibilité d'affecter les élèves venant de l'extérieur sur les écoles en manque d'élèves, ou alors d'acter une modification des secteurs au sein de la ville.

Etant dans une année d'élections municipales, le comité départemental travaillant sur les ouvertures /fermetures de classes pour la rentrée 2026 se tiendra en mars 2026 au lieu de janvier 2026.

M. Baulot indique que, pour cette année scolaire, afin de rééquilibrer les deux écoles maternelles, toutes les nouvelles demandes d'inscription seront automatiquement envoyées à la maternelle du Rempart.

Autres idées : la rue Vigne pourrait être séparée sur les deux secteurs des maternelles de Semur et les familles extérieures à Semur pourraient être automatiquement envoyées au Rempart.

Autre problème lié à une éventuelle fermeture de classe: les postes des ATSEM.

- **Mairie, investissements et travaux**

Remerciement pour les travaux réalisés:

- changement de la porte donnant dans la cour
- changement et réparation de la verrière
- réparations diverses (fixation des portes manteaux dans la salle de motricité...)

Demandes :

Ces demandes font toutes l'objets d'une fiche DUER (document unique d'évaluation des risques) qui sont obligatoires. La directrice consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les personnels EN, les personnels collectivité et les usagers (parents et élèves)

- pose de serrures moletées sur toutes les portes issue de secours (porte de la salle de motricité) : son changement était prévu autour des vacances de Février ou durant l'été mais elle n'a pas été changée. Elle pose aussi un problème de sécurité car simple vitrage à hauteur d'enfant.

M. Baulot indique qu'une demande de devis a été réalisé pour la porte de la salle de motricité, pour les fenêtres de la classe de TPS-PS-MS et pour la salle de sieste.

- Changement des huisseries du bâtiment maternelle car il s'agit de simple vitrage, donc c'est un problème de sécurité, mais en plus, l'humidité dégouline le long des fenêtres de la classe et du dortoir lorsque nous arrivons le matin, cela

entraîne une atmosphère peu salubre pour les usagers en plus du problème de sécurité.

- salle informatique, mur noirci par l'humidité, et le papier risque d'en souffrir
- montée d'escalier également, grosse infiltration . Cela entraîne une atmosphère peu salubre pour les usagers.
- Affaissement du revêtement de la cour au niveau du rond rouge. Le risque de chute est indéniable, le pied s'enfonce réellement lorsque l'on marche dessus.
- Conformément à la réglementation inscrite au Code de la santé publique, articles D1333-28 et suivants, les propriétaires d'établissements recevant du public :
 - situés en zone 3 ;
 - situés en zone en 1 ou 2 lorsque les résultats de mesurages existants dans ces établissements dépassent le niveau de 300 Bq/m³ ; sont tenus de faire procéder à des mesures de l'activité du radon dans les locaux où le public est susceptible de séjourner pendant des durées significatives.

C'est pourquoi Mme Rique a envoyé un courrier afin de demander de bien vouloir faire parvenir le rapport d'intervention de mesurage de l'activité du radon qui concerne l'école qu'elle dirige pour le présenter aux personnels et usagers et l'annexer au registre de sécurité incendie de l'école, conformément à l'article R1333-35 du Code de la santé publique.

M. Baulot indique qu'un devis va être fait, et M. Auvert (agent sécurité de la ville) a demandé à le mettre au budget.

- L'équipement permettant de donner l'alerte en cas d'intrusion ne fonctionne plus. Lors des exercices, l'alerte est donc donnée à la voix ou à la corne de brume. L'information ne passe donc pas dans la classe des MS/GS qui est trop loin.

- Qu'en est il de l'aménagement de la cour qui faisait partie du projet Notre école faisait la ensemble ?

Pour rappel :

En lien avec la municipalité, (qui s'occupe des demandes de subventions départementales/régionales) le projet de végétaliser la cour de récréation, en créant des pastilles d'herbe, des zones d'ombrages (toiles amovibles), en mettant en place des récupérateurs d'eau, une verrière végétale et la plantation d'arbres fruitiers (avec l'association des Croqueurs de pommes) a été acté.

M. Baulot indique que ce projet entre dans le cadre d'un projet plus vaste concernant l'espace public, et qu'il a été présenté en octobre. Les subventions seraient de 500 000 euros au niveau départemental et 500 000 euros au niveau régional + 400 000-500 000 d'aide de l'état. Ces projets vont s'étaler dans les prochaines années sur la ville. La priorité étant le parking Collenot et la rue de la Liberté (2027)

De plus les bâtiments et la cour sont soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France, donc pour les voiles d'ombrages, il ne faut pas qu'elles soient fixes.

Mme Rique souligne la problématique du réchauffement climatique, les usagers en souffrant beaucoup par le manque d'isolation du bâtiment et le manque d'ombre et de verdure dans la cour.

De plus est il possible d'envisager :

- de repeindre la classe des TPS/PS/MS

- **Présentation PPMS, bilan des exercices, sécurité**

Chaque école établit deux PPMS : un PPMS-rm (risques majeurs) : tempête, matières dangereuses, gaz toxique, séisme, et un PPMS-ai (alerte attentat).

Tous les personnels de l'école (enseignants, Atsem, Aesh...) doivent avoir connaissance des signaux d'alerte et des tâches à effectuer.

Les PPMS seront progressivement unifiés.

Durant cette période transitoire, les PPMS risques majeurs et les PPMS attentat-intrusion en cours restent en vigueur, le directeur d'école demeurant responsable de leur actualisation et de leur mise en œuvre.

Mme RIQUE les a mis à jour et va les envoyer aux personnes référentes.

Une fiche sur les bons réflexes en cas d'accidents majeurs sera distribuée à tous les parents par le biais du cahier de liaison la semaine prochaine.

Bilan des exercices :

-incendie : jeudi 11 septembre 2025 à 10h et le 26 janvier 2025

-PPMS confinement : jeudi 25 septembre 2025 à 9h30

Mme Rique indique un changement de refuge en cas d'intrusion par la cour, la classe de PS/MS ira dans les coulisses du théâtre, ce changement a été vu avec Romain Auvert et validé par le référent sécurité de l'éducation nationale. Son badge va être modifié afin d'y accéder.

- PPMS évacuation : jeudi 17 octobre 2025 à 9h30

Mme Rique rappelle l'organisation de ces exercices pour le bâtiment de la maternelle et de l'élémentaire. En effet, la classe des MS/GS dépend des PPMS du bâtiment élémentaire.

De plus les équipements pour alerter en cas d'intrusion ne fonctionnant plus, l'alerte se fait à la voix ou à la corne de brume.

- PPMs risques majeurs le lundi 2 février 2026

Tout s'est bien passé pour les exercices déjà effectués.

Mme Arnoux indique que des parents s'inquiètent de voir leurs enfants sortir sans manteaux lors des exercices. Mme Rique rappelle que ces exercices ont pour objectif de préparer les élèves à toutes les situations et doivent être exécutés dans des conditions réelles (elle pourrait choisir de le réaliser pendant le temps de sieste par exemple, ce qui n'a pas encore été fait) et très rapidement. En cas de réelles intrusions, personne n'aura le temps de s'habiller. Néanmoins elle souligne que pour éviter d'apeurer les très jeunes enfants, elle les prévient avant l'alerte et en accord avec M. Auvert, elle les habille rapidement quand la situation le permet.

Plan vigipirate renforcé :

Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler, voir interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école.

Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles. Nous avons toujours le problème de stationnement qui incite les parents à se garer sur les croix, ainsi que la voiture du voisin qui est toujours stationné sur la croix.

La présence d' un personnel de la police municipale qui gère la circulation aux heures d'entrée et de sortie d'école est bénéfique.

Néanmoins Mme Rique a demandé à plusieurs reprises l'installation de barrières identiques à celles déjà en place, à la place de la croix au sol, devant le portail élémentaire (entrée réservée aux secours). La mairie devait chercher une solution de barrière qui puissent s'enlever facilement.

Qu'en est il ? Car le problème n'est pas résolu.

M. Baulot indique qu' un mail va être préparé pour avertir les forces de l'ordre de ne pas laisser les parents stationner sur cette croix le temps qu'une solution soit trouvée.

En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demie-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit.

Mme RIQUE rappelle que les horaires de l'école doivent être respectés impérativement, la grille et la porte devant être fermées à 8h45 et 14h.

Un mail va encore être envoyé aux familles pour rappeler les horaires.

Il est également indispensable d'avoir une personne assurant la surveillance aux moments où la grille est ouverte. Mme Rique remercie la mairie car il y a quelqu'un à tous ces moments.

• Rythmes scolaires

La semaine de 4 jours étant une dérogation à la règle (règle : semaine sur 4,5 jours) nous devons voter ces rythmes : Vote :

pour : à l'unanimité

contre :

abstention :

Demande de dérogation adoptée à l'unanimité le 18 novembre 2025

La municipalité doit faire remonter cette décision avant le 5 décembre.

- **Vote du règlement intérieur**

cf règlement intérieur

Vote : pour : à l'unanimité
 contre :
 abstention :

Règlement adopté à l'unanimité le 18 novembre 2025

- **Coopérative scolaire**

Le bilan de la coopérative scolaire a été présentée au cours du conseil d'école, le détail des comptes peut être consulté auprès de Mme Rique.

Celle ci rappelle que si ce n'est pour la participation volontaire des parents (don à la coopérative), aucune demande n'est effectuée auprès des familles pour les sorties cinéma ou autre.

M. Baulot indique que les subventions de la mairie sont de : 600 euros pour un spectacle fin d'année, 600 euros pour une sortie scolaire, 10 euros par enfants pour Noël + l'abonnement SASSEM.

- **Projets divers**

- Les mardis et les jeudis, un décloisonnement est mis en place : les GS sont divisés en 2 groupes de 14h à 14h45 et un groupe va travailler avec Mme Rique (travail sur l'alphabet et réinvestissement de notions par le biais de jeux de société), puis elle récupère tous les MS pour un autre décloisonnement jusqu'à 15h45 (phonologie et découverte du monde)
- Dans le domaine des arts, toute l'école participera au projet " La Grande Lessive" en mars qui permettra une belle exposition avec la maternelle des Croisettes soit dans le jardin de la mairie soit devant la bibliothèque, sur un thème que nous ne connaissons pas encore.
- Notre projet de l'école du dehors au Parc Joly commencera lorsque la convention sera revenue des services juridiques académiques (à Dijon). Mme Rique l'a envoyé le 2 septembre à l'inspectrice maternelle en charge de ce dossier, depuis, elle a beau relancer, elle n'a pas de retour.
Egalement tous nos remerciements à l'association du Parc qui nous permet la mise en place de cette pédagogie innovante.
- Un projet avec G. Lombard, professeur de l'école de l'école de musique de Semur s'est mis en place depuis octobre. Les élèves des 2 classes travaillent sur le rythme à travers des comptines populaires. Ce travail permet d'aborder plusieurs compétences des programmes, tant dans le domaine des arts musicaux, que dans celui du langage et de l'expression corporelle. M. Lombard intervient 1h, 1 fois par

semaine avec chaque classe.

- Un projet autour des albums de C. Ramadier est mis en place dans la classe de Mme Rique avec la bibliothèque et la médiathèque. Plusieurs séances auront lieu à l'école et à la bibliothèque et lors de la dernière séance, les élèves rencontreront l'auteur à la bibliothèque. **Il s'agit d' un travail sur les émotions avec la création de dés des émotions et un apprentissage de mimes.**
- La classe de Mme Rique participera à un projet avec les élèves d'ULIS lycée de Mme Grandperret, sur le thème de l'hygiène (corps et dents) . Ceux ci viendront en classe afin de mener des ateliers avec les élèves de PS et MS.
- L'emprunt de livres à la bibliothèque de l'école est mis en place.
- Spectacle pour Noël, au théâtre : nous attendons la programmation que Marie Alison doit nous proposer. Ce sera soit en décembre, soit en janvier.
- Projet école et Cinéma : les 2 classes sont inscrites au dispositif. Il y aura 2 films pour les PS et 3 films pour les MS et GS. Les MS/GS ont déjà vu le 1er film. Les 2 autres séances auront lieu les 13 janvier et 28 avril.
- Un marché de Noël avec l'élémentaire est prévu le 12 décembre, ce qui a été un bon prétexte pour ouvrir nos classes aux familles lors de la 15aine de la maternelle. Nous allons proposer des ateliers de fabrication d'objets destinés à la vente lors du marché.
Une buvette sera tenue par les parents pendant le marché. Merci à eux pour leur implication.
Ce marché sera organisé au rez de chaussé de l'élémentaire en délimitant un sens de visite.
- Les représentants-tes des parents organisent **un carnaval le 7 Mars au caveau des maréchaux, pour les élèves de la maternelle et de l' élémentaire du rempart.**
- L'infirmière scolaire interviendra dans la classe des moyens et grands sur le thème des émotions.
- Les élèves profiteront de l'intervention d'élèves infirmiers dans le cadre de leur service sanitaire (faisant parti de leur formation) sur le thème des rituels du couché.
- Fête médiévale : les 8, 9 et 10 Mai 2026. **Dans ce cadre, les représentants-tes de parents d'élèves proposeront un stand de vente de gâteaux, boissons, pop corn.**
Le vendredi soir sera consacré à installation et le samedi et dimanche le stand sera ouvert la journée complète.
- Comme tous les ans un décroisement GS/CP sera mis en place, les modalités ne sont pas encore arrêtées entre les 2 enseignantes.
- Fête de fin d'année : la date n'est pas encore définie
Une buvette sera organisée par les parents élus, proposition de faire passer

des carnets à vendre, voir comment organiser cette vente.

- Sortie fin d'année: la date et le lieu ne sont pas encore définis.

- **Questions diverses**

Demandes des représentants-tes :

Question pour la CCTA :

- Suite à retour parent : Les enfants qui ne sont pas propres ne sont en principe pas acceptés en périscolaire. Pourquoi ? Est-ce légal de ne pas accepter un enfant ?

M. Baulot indique que cela est inscrit au règlement du périscolaire, en lien avec la PMI et que ce règlement est signé par les familles. L'école est obligatoire mais pas le périscolaire, néanmoins les personnels sont tolérants jusqu'à la toussaint.

Questions pour l'école :

- L'école maternelle est-elle également sollicitée par la mairie pour que les enfants chantent des chants de Noël à l'inauguration des illuminations le 05/12 ?

M. Bauot indique que les maternelles de Semur ne sont pas sollicitées pour le chant, mais peuvent venir à partir de 17h30 librement. Il y aura des illuminations après les chants sur la place.

Le 19 décembre à 18H un père Noël fera une descente en rappel de la Collégiale, puis se déplacera avec des chiens de traineau. A 19h parade des tracteurs illuminés traversera Semur.

- Marché de Noël des écoles : concept et déroulé ?

Le marché débutera après la classe, et en parallèle une buvette sera tenue par des parents.

- L'école maternelle semble en danger pour la rentrée 2026. Pourquoi ? A quelle étape de la réflexion sommes-nous ? Comment l'éviter ?

Les prévisions envoyées par Mme Rique sont de 34 élèves pour la rentrée, comme indiqué plus haut. L'administration siègera en mars afin d'acter les ouvertures/fermetures pour la rentrée 2026. L'inspecteur de la circonscription informera la mairie et l'école en amont quand il connaîtra les choix du directeur académique.

Information subsidiaire :

Les représentants-tes de parents ont échangé avec Emmie Garcia sur le verrouillage de la porte d'entrée de l'école élémentaire pendant le périscolaire. Elle avait déjà pris note et informé la CCTA. Ayant mis des choses en place dans les deux autres écoles, elle devrait prendre contact avec Mme Nicolas et Mme Bakir pour voir ce qu'il est possible de faire au Rempart.

PPMS / Vigipirate : il faut une cohérence entre le périscolaire et les écoles.

A Semur-en-Auxois, le 18 novembre 2025
La directrice : Mme Anne-Sophie RIQUE